

Le 9 août fera-t-il date dans la reconnaissance du droit de contester la vaccination Covid ?

écrit par Christine Tassin | 3 août 2024



**Agrément non renouvelé :
France-Soir assigne en référé
le ministère de la Culture
Audience le 9 août à 10 heures**

France-Soir

Agrément non renouvelé : France-Soir dépose un référé contre le ministère de la Culture Audience le 9 août à 10 heures
© France-Soir



France Soir ne se laisse pas détruire en restant les bras croisés. France Soir ne laisse pas détruire les Français et la France en restant les bras croisés.

France Soir contre-attaque. Et si, par bonheur, ils gagnaient leur procès, cela pourrait secouer le cocotier Covid et le cocotier liberté d'information avec une conséquence énorme pour les prochaines échéances médicales, puisqu'on sait qu'ils voudraient généraliser l'horreur des vaxxins ArN qui, selon Henrion-Caude, modifieraient génétiquement l'homme.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/03/28/henrion-caude-la-rn-modifie-genetiquement-lhomme/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/06/25/alexandra-henrion-caude-personne-ne-peut-vous-dire-ce-qui-va-se-passer-avec-ce-nouveau-code-genetique/>

<https://resistancerepublicaine.com/2024/05/23/alexandra-henrion>

[n-caude-vaccins-retires-du-marche-le-pire-reste-a-venir/](#)

L'enjeu est de taille.

Pour France Soir et pour la liberté d'information. puisque la Macronie a purement et simplement décidé de faire mourir France Soir en lui refusant toute subvention, toute possibilité de défiscaliser les dons. Parce qu'ils ont osé informer et mettre en doute le discours officiel sur le Covid, la vaccination... A l'heure où les associations immigrationnistes et les mosquées ont, elles, ce droit, on peut être amer et révolté ! Naturellement Xavier Azalbert, directeur de la rédaction, n'utilise pas ce genre d'arguments propres à Résistance républicaine, il se bat sur un terrain ô combien essentiel, le droit à l'information.

Droit à l'information doublement bafoué en France. Partout dans le monde, y compris en Europe (Suisse, Allemagne...) des procès ont lieu qui montrent l'imposture du vaxxin Covid et des mesures de confinement... Partout dans le monde sauf en France (Macron nouveau Staline) où le discours officiel maintient la fable Covid.

En France, pas un mot des politiques, pas un mot des journalistes et, pire encore, voilà que la Macronie utilise cyniquement le Covid pour faire disparaître ses ennemis politiques. Comment ça, vous avez relayé des informations données par quelques-uns des plus grands scientifiques mondiaux, Français, comme Raoult , Perronne ou Henrion-Caude ? **A mort.**

Comment ça, vous avez fait votre travail de journaliste, enquête, investigation, multiplicité des points de vue (on savourera amèrement la cohérence de la dictature macronienne qui prétend condamner CNews pour manque de multiplicité de points de vue mais condamner France Soir pour cause de multiplicité)? **A mort.**

L'heure est grave, amis, mais peut-être que, à cause de

cela, au moment où l'étoile macronienne est plus que ternie, on aura enfin des juges intègres et objectifs ?

A suivre ! Extraits de l'article de France Soir consacré au sujet :

Ce 29 juillet 2024, France-Soir a déposé non pas un mais deux recours (recours en référé et au fond) au Tribunal administratif de Paris contre la décision de la CPPAP (Commission Paritaire des Publications et Agence de Presse) du ministère de la Culture, **pour ne pas avoir renouvelé son agrément. Le motif invoqué est que France-Soir, un média, serait dangereux pour la santé !**

Cela revient à dire hypocritement que les fabricants d'armes destinées à se défendre, pourraient être dangereux et porter atteinte à la santé des gens, voire les tuer plutôt que la main qui les a utilisées !

Comble de l'hypocrisie, le second rapport de l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) rendu le 30 mai 2024 sur les effets secondaires de la vaccination que l'on attendait depuis le 9 juin 2022 explique que

« en France, une étude expérimentale portant sur les vaccins contre la covid-19 a montré que l'exposition à de fausses informations n'avait qu'un effet limité sur les intentions vaccinales »

[...]

*Un recours de 76 pages a été déposé avec 55 pièces adressant tour à tour **le manque de partialité** de la CPPAP et **l'intention claire de nuire** à une publication en détournant la mission primaire de la CPPAP. Cette décision tombe au même moment que la décision de ne pas renouveler l'agrément d'Anticor l'association qui lutte contre la corruption. Toutes les voix dissonantes ou qui permettent un bon*

fonctionnement de la démocratie en respect des droits fondamentaux paraissent affectés soit par la censure, soit par des mesures de détournement de pouvoir visant à les mettre dans des situations de quasi-faillite.

La rédaction de France-Soir est unanime :

« ceci est non seulement du harcèlement, mais constitue **une véritable censure d'un média** qui a apporté une contradiction dans le paysage médiatique français en respect de la charte de Munich et de son devoir numéro un de « dire la vérité quoi qu'il en coûte. C'est **une véritable mise à mort d'un média avec des emplois en jeu** ».

<https://www.francesoir.fr/societe-justice/agrement-non-reouvele-france-soir-depose-un-refere-contre-le-ministere-de-la>